

Conseil de Communauté du 21 avril 2011  
Intervention de Philippe Goirand  
sur la délibération Plan Vélo.

Le vélo représente déjà un quart des transports collectifs, mais reste loin des 80% de part modale de la voiture. Nous avons donc une marge de progression considérable, avec à la clé un impact qui serait très positif pour désengorger nos bus et notre métro, et encore plus pour réduire le trafic automobile.

Développer le vélo, et par là-même réduire la dépendance à l'automobile, c'est aussi rendre du pouvoir d'achat à celles et ceux qui en ont le plus besoin. C'est améliorer la santé des habitants de notre agglomération en développant l'exercice physique, en améliorant la qualité de l'air, en réduisant le bruit. C'est bien sûr contribuer à réduire nos émissions en gaz à effet de serre.

Cette délibération présente pour l'essentiel le cadre financier d'un plan vélo : 11 millions par an, traduction au niveau de la CUGT des projets de PDU 2009 et de 2011.

Ce que nous défendons, c'est un plan détaillé en trois axes :

- D'abord, mettre enfin les moyens sur les axes structurants : pour l'instant, nous n'avons que quatre voies affichés comme prioritaires, sans échéance affirmée. Par exemple à Séville, 120 km de pistes cyclables en site propre, uniquement sur les axes structurants, ont été réalisés en quatre ans. Nous pourrions en faire autant, à condition d'avoir le courage politique de faire enfin la place au vélo.
  - Ensuite, développer une politique d'apaisement de la rue, autrement appelée Code de la rue, avec en particulier la généralisation des zones 30. Paris ou Strasbourg donnent l'exemple avec des engagements forts dans ce domaine.
  - Enfin, développer un panel de services vélo : stationnements et systèmes de location diversifiés, communication pertinente, créative et ciblée, aide à la location ou à l'achat de vélos, aide au développement du transport de personnes ou de marchandises à vélo... les exemples d'actions positives ne manquent pas.
1. L'étude que nous avons lancée à ce sujet préconise cinq actions prioritaires dont nous souhaitons qu'elles fassent l'objet d'une prochaine délibération.

La charte de Bruxelles nous engage sur une part modale vélo de 15% en 2020. Hormis les moyens financiers, manquent un plan détaillé, manquent des échéances assumées et enfin les moyens humains qui vont avec.

Nous restons prêts à assumer nos responsabilités pour donner enfin au vélo urbain la place qu'il mérite et voterons cette délibération, en la considérant comme un premier pas sur chemin qui reste long.